

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 août 2024

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance Ordinaire du 30 août 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY, LEJEUNE, MEYER et
Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, FLEURY et SAINT-POL.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Mme MEYER
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
Mme OUGHLIS-HENRY
M. DUJARDIN
M. GOMES
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2024, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

I/ Point de situation

Madame le Maire présente l'avancement de divers dossiers.

- Inauguration de la Bibliothèque
Madame le Maire informe le Conseil de la date retenue soit pendant les Journées du Patrimoine précisément le samedi 21 septembre à 14h00.
Il n'a pas été possible de retenir une date pendant les journées « biblis en folie », Sophie Levesque, notre fidèle Conseiller Départemental n'étant pas disponible.
Le carton d'invitation est en cours de réalisation en tenant compte des règles du protocole édictées par le Chef de Cabinet de Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise.
Néanmoins toutes les personnalités à inviter ont déjà été prévenues de la date par mail.
- Bus Emploi
Une seconde permanence est prévue le mardi 03 septembre au matin.
Tous les demandeurs d'emploi ont été prévenus individuellement par courrier. Il est à noter qu'une première permanence s'est déjà tenue le 04 juillet.
- Travaux Mairie
Le dossier de consultation des entreprises doit être à envisager courant septembre.
Il est à noter qu'il a été reçu l'accord de l'AT de sécurité incendie courant juillet, l'AT concernant l'accessibilité ayant été reçu en avril.
Il est à attendre une subvention de la Région et, ce, à hauteur de 50 000.00 € : la décision doit nous être transmise courant octobre 2024.

- Contrat Territoire-Lecture (CTL) et Contrat Culture-Ruralité (CCR)
Le 09 juin, Madame le Maire a assisté au premier comité de pilotage de ce projet culturel. Pour rappel, il s'agit d'un contrat signé par la Région Hauts de France, le Conseil Départemental de l'Oise, l'Académie d'Amiens et la Communauté de Communes des Sablons.
Madame le Maire a trouvé intéressant de proposer la participation de la Bibliothèque et de l'Ecole au projet « Résidence-mission éducation aux médias, à l'information (EMI) 2024/2025 ».
Ce projet vise à présenter le métier de journaliste, montrer le processus de production de l'information, encourager les bonnes pratiques sur les réseaux sociaux et sur Internet en général.
Même chose pour le projet musical qui consiste, avec le concours d'une violoncelliste Méruvienne, à faciliter l'accès à la musique classique pour le grand public en proposant des concerts et des temps de médiation avec présentation d'instruments dans les établissements scolaires.
- Travaux d'Assainissement Collectif dans les Hameaux de Petit-Alléré et Grand-Alléré
Participation aux réunions de chantier et réhabilitation des voiries, sujet qui sera abordé au point 5 de l'ordre du jour.

II/ Communauté de Communes des Sablons : rapport d'activités 2023

Madame le Maire laisse la parole à Jean-Pierre CATTELOIN, premier adjoint qui se charge de la présentation du rapport, sachant que la Communauté de Communes regroupe 20 communes représentant au total 38 968 habitants. Sont abordés le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement et les services annexes. L'intégralité du rapport est consultable sur le site de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes des Sablons.

III/SMOTHD : renouvellement de l'adhésion au marché d'Environnement Numérique de Travail (ENT)

Madame le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 06 octobre 2023, nous avons adhéré à la plateforme « One », l'espace Numérique de Travail pour les deux classes de l'école de Neuville-Bosc. Madame le Maire précise que pour cette année, il s'agit d'un simple renouvellement afin de continuer à bénéficier des mêmes services c'est-à-dire :

- d'offrir un service numérique innovant et structurant,
- d'assurer la cohérence et l'homogénéité territoriale,
- de bénéficier d'économie d'échelle et de maintenance,
- de disposer d'un accompagnement aux usages optimisé et mutualisé,
- de proposer une assistance mutualisée et centralisée,
- de prendre en compte le continuum 1er et 2nd degré,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au marché d'Environnement Numérique de Travail (ENT).

IV/ADTO-SAO : rapport annuel de délégataire

Madame le Maire informe que l'ADTO-SAO a adressé un rapport de délégataire pour l'année 2023.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le rapport annuel de délégataire de l'ADTO-SAO.

V/ Réhabilitation totale de voirie dans les Hameaux de Petit-Alléré et Grand-Alléré

Madame le Maire précise que suite aux travaux d'assainissement collectif, le SMAS doit réhabiliter les voiries au niveau des tranchées.

Considérant que ces différentes voiries sont fortement dégradées, Madame le Maire propose donc de s'associer à cette démarche pour que les voiries soient reprises en totalité.

Dans ce cas de figure, interviendrait donc l'entreprise retenue par le SMAS soit VOTP avec répartition des coûts variable selon l'impact des tranchées sur les différentes voiries de Petit-Alléré et Grand-Alléré.

De cette étude de répartition, il en ressort un coût de 88 000.00 € HT à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le devis de l'entreprise VOTP.

Madame le Maire poursuit en précisant qu'elle a pris attache avec Sophie LEVESQUE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, afin de pouvoir obtenir une subvention et ainsi être en mesure de pouvoir solliciter également une subvention auprès de la Communauté de Communes des Sablons, soldant ainsi notre enveloppe de 400 000.00 € (en effet une subvention de 50 000.00 € pourrait nous être accordée par la Région en Octobre 2024 libérant ainsi cette somme de notre enveloppe ComCom).

Madame le Maire sollicite donc les membres présents quant à l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté de Communes des Sablons.

Les Conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

VI/ Rapport triennal de l'artificialisation des sols

Madame le Maire informe que nous avons été destinataire d'un courrier des services de la Préfecture nous précisant que dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », la Commune se doit de réaliser un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Le rapport doit rendre compte du bilan de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), compte tenu des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols à atteindre.

Le rapport communal fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le rapport triennal de l'artificialisation des sols.

Questions Diverses

Madame MEYER interroge quant aux travaux de débroussaillage et pose de barrière sur deux parcelles en forêt de part et d'autre du chemin qui prolonge le chemin des Buttes (Cresnes).

Madame le Maire précise que sur la parcelle B n° 7 un dossier de permis d'aménager a été déposé et est en cours d'instruction.

Même s'il est quasiment certain que cette demande se soldera par un refus, la procédure doit être menée jusqu'à sa fin dans les règles.

Pour ce qui est de la seconde parcelle évoquée, investigation va être menée pour contact avec le propriétaire et apport de précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CRESNES' and a central emblem. The signature is stylized and partially obscures the stamp.